



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fort-de-France, le 15 mai 2020

Communiqué de presse

Levée de l'interdiction de déplacement entre 21h00 et 4h00

Le tribunal administratif de Fort-de-France a ordonné la suspension de l'arrêté portant interdiction de déplacement entre 21h00 et 4h00. Le préfet de la Martinique prend acte de ce jugement et a décidé d'abroger cet arrêté. Le couvre-feu est donc levé à compter d'aujourd'hui en Martinique.

Contacts réservés aux médias :

Oualid SAHTOUT - 06 96 28 34 42

oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'État en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972

